

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION TRANSE EXPRESS CIRCUS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA REGION AUVERGNE
RHONE-ALPES

INSCRITE
A LA COMPAGNIE
REGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE
LYON-RIOM

ASSOCIATION TRANSE EXPRESS CIRCUS

Ecosite du Val de Drôme
26400 EURRE

Clotilde DÈMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association Transe Express Circus

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSE EXPRESS CIRCUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
REGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE
LYON-RIOM

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation - Changement réglementation comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, relatif au changement de méthode comptable opéré dans le cadre de la première application des règlements ANC n° 2023-03 et ANC n° 2022-06, ainsi que leurs principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

ASSOCIATION TRANSE EXPRESS CIRCUS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels au 31/12/2025

Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 03 juillet 2026

**Le Commissaire aux Comptes
SAS OHAYON**

Signé par Clotilde Demeure
Le 16 juil. 2026



doc_mEJG
tx_DPvb50ka7BQB

Clotilde DEMEURE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A N N E X E

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILAN ACTIF

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,04		0,16
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	5 400,00	5 400,00				
Autres immobilisations incorporelles	11 280,00	10 843,31	436,69		2 046,69	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				32,97		29,84
Terrains	679,19	679,19				
Constructions	2 910,00	2 910,00				
Inst. techniques, matériel et outillages ...	1 338 627,67	1 055 708,05	282 919,62		42 232,75	
Autres immobilisations corporelles	297 987,99	219 262,19	78 725,80		99 542,27	
Immob. corp. en cours, av. acptes					236 770,11	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,35		0,17
Participations	34,00		34,00		34,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 822,52		3 822,52		2 150,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 660 741,37	1 294 802,74	365 938,63	33,36	382 775,82	30,17
Stocks et en-cours	503,89		503,89	0,05	718,14	0,06
Créances				18,56		26,95
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	108 234,72		108 234,72		224 194,69	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	80 718,75		80 718,75		103 521,49	
Charges constatées d'avance	14 660,87		14 660,87		14 160,81	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	526 809,89		526 809,89	48,03	543 240,17	42,82
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	730 928,12		730 928,12	66,64	885 835,30	69,83
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 391 669,49	1 294 802,74	1 096 866,75	100	1 268 611,12	100

BILAN PASSIF

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		4,86		4,21
Fonds propres statutaires	53 357,16		53 357,16	
Fonds propres complémentaires		2,19		2,36
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires	24 000,00		30 000,00	
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	663 420,71	60,48	652 739,35	51,45
Excédent ou déficit de l'exercice	14 011,13	1,28	10 681,36	0,84
Situation nette (sous-total)	754 789,00	68,81	746 777,87	58,87
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	107 898,61	9,84	148 527,36	11,71
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 862 687,61	78,65	895 305,23	70,57
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93 581,63	8,53	143 001,76	11,27
Emprunts et dettes financières diverses	294,63	0,03	405,76	0,03
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	22 270,10	2,03	36 781,19	2,90
Fournisseurs, factures non parvenues	7 573,97	0,69	3 345,37	0,26
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	60 700,31	5,53	87 841,83	6,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 960,00	1,00	18 030,00	1,42
Produits constatés d'avance	38 798,50	3,54	83 899,98	6,61
TOTAL DES DETTES	(IV) 234 179,14	21,35	373 305,89	29,43
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 1 096 866,75	100	1 268 611,12	100

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 088,30	1 110,00	-21,70	-1,95
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	30 789,85	24 527,49	6 262,36	25,53
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 145 706,16	874 999,17	270 706,99	30,94
<i>dont parrainages</i>	9 974,69	12 286,60	-2 311,91	-18,82
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	501 941,38	420 370,93	81 570,45	19,40
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		112 448,76	-112 448,76	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	4 083,33		4 083,33	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	125 730,32	184 623,92	-58 893,60	-31,90
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 809 339,34	1 618 080,27	191 259,07	11,82
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	28 119,53	25 185,21	2 934,32	11,65
Variation de stocks	214,25	358,68	-144,43	-40,27
Autres achats et charges externes	706 697,89	692 629,37	14 068,52	2,03
Aides financières	3 681,77		3 681,77	
Impôts, taxes et versements assimilés	17 894,35	16 883,79	1 010,56	5,99
Salaires	627 448,31	614 155,29	13 293,02	2,16
Cotisations sociales	253 029,71	234 170,57	18 859,14	8,05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	121 192,91	48 100,16	73 092,75	151,96
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	39 633,91	31 014,06	8 619,85	27,79
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 797 912,63	1 662 497,13	135 415,50	8,15
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 426,71	-44 416,86	55 843,57	125,73

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	9 512,24	13 287,87	-3 775,63	-28,41
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	47,42	19,17	28,25	147,37
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	9 559,66	13 307,04	-3 747,38	-28,16
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés	4 485,24	3 143,84	1 341,40	42,67
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	4 485,24	3 143,84	1 341,40	42,67
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	5 074,42	10 163,20	-5 088,78	-50,07
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	16 501,13	-34 253,66	50 754,79	148,17
Produits exceptionnels (V)		53 752,30	-53 752,30	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		6 884,28	-6 884,28	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		46 868,02	-46 868,02	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 490,00	1 933,00	557,00	28,82
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 818 899,00	1 685 139,61	133 759,39	7,94
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 804 887,87	1 674 458,25	130 429,62	7,79
EXCÉDENT OU DÉFICIT	14 011,13	10 681,36	3 329,77	31,17
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	14 011,13	10 681,36	3 329,77	31,17

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 096 866,75 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 14 011,13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/03/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Il reste dans les comptes de l'Association Transe Express au 31 décembre 2025 l'emprunt PGE contracté auprès du Crédit Mutuel durant la crise du Covid-19 pour un montant de 25 329 €.

Détail des Subventions :

- Etat :	230 000 €
- Région :	96 583 €
- Département :	30 000 €
- Diverses :	96 396 €
- Aides à l'emploi :	8 333 €
- Quote part Sub virée Rlt :	40 629 €
Total Subventions :	501 941 €

Tableau Subventions d'Investissements

Subventions Investissements	Solde AN	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
Affectées biens non renouvelables	211 000 €			211 000 €
Affectées biens renouvelables				
Total	211 000 €			211 000 €
Quotes-parts virées compte résultat				
Affectées biens non renouvelables	62 472 €	40 629 €		103 101 €
Affectées biens renouvelables				
Total	62 472 €	40 629 €		103 101 €
Solde Subventions d'Investissements				107 899 €

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2023 portant homologation du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, l'association a appliqué les nouvelles dispositions comptables prévues par ce règlement lors de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Les principaux impacts de ce changement sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel : les charges et produits exceptionnels sont désormais limités aux événements majeurs et inhabituels
- Suppression de la technique du transfert de charges (comptes 79) ;
- Modification du plan de comptes
- Reclassement en résultat d'exploitation de certains produits et charges auparavant classés en résultat exceptionnel, notamment :
 - la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat
 - les produits et charges liés aux cessions d'immobilisations
- Nouvelle présentation des états financiers : le bilan et le compte de résultat sont impactés par l'ANC 2023-03, et l'annexe par l'ANC 2022-06.

Effets du changement de méthode comptable

- Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat : 40 629 € en résultat d'exploitation en 2025, contre 17 462 € en résultat exceptionnel en 2024.
- Produits et charges liés aux cessions d'immobilisations : un résultat net de 402 € en résultat d'exploitation en 2025, contre 5 482 € en résultat exceptionnel en 2024.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'Association Transe Express définit ainsi ses objectifs :

Promouvoir et créer l'animation dans les milieux ruraux et urbains par la danse, la musique et autres techniques à caractère spectaculaire, notamment :

- Création, production et diffusion de spectacles de l'association
- L'accueil d'artistes en résidences
- L'organisation de soirées, spectacles et événements
- La transition de savoir-faire et la mise en place d'ateliers et de formations
- La conception, la construction et la réparation de machineries de spectacle.

La compagnie Transe Express joue dans les espaces ouverts pour aller à la rencontre du public. L'alliage théâtre-musique sert de creuset aux sciences du spectaculaire : les arts plastiques, la danse, le feu, les prouesses... Des créations choc qui investissent la scène, la rue et les espaces non conventionnels ; des intrigues pour surprendre le public dans son quotidien ; des aventures inédites pour mettre en scène la ville, « emballer et jouer » les temps forts de notre époque.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

C'est dans « l'Atelier de fabrique artistique » à Eurre dans le Val de Drôme que l'équipée Transe Express invente et réalise ses créations éphémères ou de répertoire, avec une prédilection pour l'Art monumental et l'Art céleste, mais sans oublier le plaisir de la proximité avec les publics.

La Gare à Coulisses, Scène conventionnée Art en Territoire - Art de la rue, est un laboratoire où s'inventent, se développent et se mélangent des formes et des pratiques artistiques innovantes et audacieuses (arts plastiques, théâtre, danse, art forain, percussions, prouesses, cirque...).

C'est un lieu d'accueil en résidence pour créer, répéter et se former, qui organise la rencontre des publics avec les compagnies invitées au travers d'une programmation régulière.

La Cie Transe Express est en conventionnement avec le Ministère de la Culture, Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle reçoit le soutien du Département de la Drôme, de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et de la commune de Eurre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		8 À 10 ANS
Matériels outillages et industriels		3 À 8
Matériel de transport		4 À 5
Matériel de bureau informatique		3 À 4
Mobilier		4 À 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur
nette

ETAT DES IMMOBILISATIONS

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	16 680,00		
TOTAL	16 680,00		
Immobilisations corporelles			
Terrains	679,19		
Constructions sur sol propre	1 640,00		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	1 270,00		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 007 463,43		331 164,24
Installations générales, agencements et aménagements divers	98 440,58		
Matériel de transport	224 102,19		4 600,00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	8 405,92		7 370,84
Immobilisations corporelles en cours	236 770,11		
TOTAL	1 578 771,42		343 135,08
Immobilisations financières			
Autres participations	34,00		
Prêts et autres immobilisations financières	2 150,00		1 672,52
TOTAL	2 184,00		1 672,52
TOTAL GENERAL	1 597 635,42		344 807,60

ETAT DES IMMOBILISATIONS

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			16 680,00	
TOTAL			16 680,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains			679,19	
Constructions sur sol propre			1 640,00	
Constructions inst. générales, agencements			1 270,00	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			1 338 627,67	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		14 931,54	83 509,04	
Matériel de transport		30 000,00	198 702,19	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			15 776,76	
Immobilisations corporelles en cours	236 770,11			
TOTAL	236 770,11	44 931,54	1 640 204,85	
Immobilisations financières				
Autres participations			34,00	
Prêts et autres immobilisations financières			3 822,52	
TOTAL			3 856,52	
TOTAL GENERAL	236 770,11	44 931,54	1 660 741,37	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			14 633,31	1 610,00		16 243,31
TOTAL			14 633,31	1 610,00		16 243,31
Immobilisations corporelles						
Terrains			679,19			679,19
Constructions sur sol propre			1 640,00			1 640,00
Const. inst. géné., agencts			1 270,00			1 270,00
Inst. tech., mat. et out. industriels			965 230,68	90 477,37		1 055 708,05
Inst. générales, agencts divers			87 503,14	2 263,04	11 249,77	78 516,41
Matériel de transport			137 086,64	25 685,13	30 000,00	132 771,77
Matériel de bureau, informatique			6 816,64	1 157,37		7 974,01
TOTAL			1 200 226,29	119 582,91	41 249,77	1 278 559,43
TOTAL GENERAL			1 214 859,60	121 192,91	41 249,77	1 294 802,74

ETAT DES CRÉANCES

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	3 822,52		3 822,52
Actif circulant			
Autres créances clients	108 234,72	108 234,72	
Personnel et comptes rattachés	724,50	724,50	
Impôts sur les bénéfices	10,00	10,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 939,93	10 939,93	
Divers	67 000,32	67 000,32	
Débiteurs divers	2 044,00	2 044,00	
Charges constatées d'avance	14 660,87	14 660,87	
TOTAL	207 436,86	203 614,34	3 822,52

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	14 660,87
TOTAL	14 660,87

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	67 000,32
TOTAL	67 000,32

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	53 357,16				53 357,16
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires	30 000,00			6 000,00	24 000,00
Report à nouveau	652 739,35	10 681,36			663 420,71
Excédent ou déficit de l'exercice	10 681,36		14 011,13	10 681,36	14 011,13
Subventions d'investissement	148 527,36			40 628,75	107 898,61
TOTAL	895 305,23	10 681,36	14 011,13	57 310,11	862 687,61

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	93 581,63	50 407,83	43 173,80	
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	294,63	294,63		
Fournisseurs et comptes rattachés	29 844,07	29 844,07		
Personnel et comptes rattachés	19 490,82	19 490,82		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 055,18	29 055,18		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 584,60	3 584,60		
Autres impôts et taxes assimilées	8 569,71	8 569,71		
Autres dettes	10 960,00	10 960,00		
Produits constatés d'avance	38 798,50	38 798,50		
TOTAL	234 179,14	191 005,34	43 173,80	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 494,11			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	38 798,50
TOTAL	38 798,50

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	190,25
Emprunts et dettes financières divers	294,63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 573,97
Dettes fiscales et sociales	19 490,82
Autres dettes	10 960,00
TOTAL	38 509,67

ENGAGEMENTS

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 12 106 €.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

ENGAGEMENTS DONNÉS

GARANTIES EMPRUNTEUR AUPRES DU CREDIT MUTUEL :

Nantissement du compte bancaire rémunéré sur emprunt N° 102780893100021634125 : 20 000 €

Nantissement du compte bancaire rémunéré sur emprunt N° 102780893100021634126 : 20 000 €

Total : 40 000 €

ENGAGEMENTS REÇUS

GARANTIES PAR UN TIERS :

Garantie Etat Covid 19 - Phase 2 : 90% Emprunt PGE soit 90% de 25 329 € soit

22 796 €

France Active : 50% sur emprunt ADN soit 50% de 51 708 € soit

25 854 €

Total : 48 650 €

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires comptabilisés

TOTAL

Montant N

Montant N-1

6 500,00

4 375,00

6 500,00

4 375,00

LES EFFECTIFS

COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Employés et techniciens	8,00	8,00
Intermittents	8,00	8,00
PERSONNEL SALARIÉ	17,00	17,00